

# PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

Numéro 523 - 16 février 2020

## Des ordres et des conseils !

- ◆ Édito
- ◆ Revue de presse
- ◆ Nouvelles mises sur le marché
- ◆ Prochains RDV



## Des ordres et des conseils !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Au mois de novembre 2017, notre rédaction avait publié un éditorial intitulé «Élections ordinales : Chacun voit midi à sa porte !» Par cet écrit, nous avons essayé de mettre la lumière sur les dysfonctionnements engendrés par les éternels blocages et reports que connaissent les élections ordinales.

Nul ne peut ignorer que sans la dissolution des Conseils régionaux des pharmaciens d'officine, ces derniers n'auraient pas pu élire, par eux-mêmes, un bureau à la tête de leur Conseil national de l'Ordre (CNOP).

En effet, le ministre de la Santé de l'époque avait procédé à la dissolution des deux Conseils régionaux et à la nomination d'une Commission spéciale provisoire chargée d'organiser les élections des Conseils de l'ordre. Et ce n'est finalement qu'après plusieurs mois que les pharmaciens ont pu élire leurs conseillers ordinaires. Les membres du bureau des quatre conseils spécialisés ont, à leur tour, formé un bureau à la tête du CNOP au mois de juillet 2015. Les pharmaciens s'étaient tous, ou presque, mis à espérer des jours meilleurs, d'autant plus que les élections se sont globalement bien déroulées.

Malheureusement, la chkoumoune semble toujours là ! Les dysfonctionnements et les interférences entre organismes professionnels ont repris de plus belle à l'heure où la profession a

besoin d'un conseil fort pour espérer relever les nombreux défis se dressant devant les pharmaciens.

Mais depuis quelques mois, rien ne va plus entre le président du CNOP et les présidents des Conseils régionaux. Ces derniers ont tenté en vain d'organiser les élections tandis que le président du CNOP a préféré les reporter, le temps que la Loi 98.18 relative à l'Ordre national des pharmaciens soit publiée. Ce texte comportant



101 articles abrogera la Loi n° 1-75-453 du 17 décembre 1976, texte ne permettant plus au Conseil de l'Ordre d'avoir un fonctionnement en phase avec les missions qui lui incombent. Ce projet de loi va imposer plus de transparence dans la gestion du Conseil de l'Ordre, une régionalisation plus efficiente de cette instance et un nouveau mode de scrutin à même de contribuer à renforcer la légitimité des conseillers ordinaires.

La loi en question est actuellement en discussion au parlement avec un risque de la voir adoptée avec certaines dispositions pouvant aliéner l'indépendance de l'Ordre des pharmaciens.

Bien que l'adoption de cette loi ne va pas tarder à voir le jour, il n'empêche que tant qu'elle ne l'est pas, le doute continuera à planer sur la légitimité des représentants des pharmaciens d'officine, surtout que les pharmaciens fabricants et répartiteurs et les pharmaciens-biologistes ont organisé, samedi dernier, leurs élections.

Les bureaux issus de ces élections vont, une fois de plus, devoir attendre que les officinaux organisent leurs élections. Et pour peu qu'un des nouveaux membres des deux Conseils ayant organisé leur élection fasse partie des membres élus qui devront siéger au national, le fonctionnement du CNOP ne sera plus en conformité avec la Loi n° 1-75-453 du 17 décembre 1976.

Sans vouloir porter de jugement sur les membres du Bureau du CNOP ou des Conseils régionaux qui ont probablement des arguments à faire valoir, on peut légitimement nous poser des questions sur ce mal qui gangrène tant nos instances. Un mal qui handicape de plus en plus la pharmacie d'officine, voire tout le secteur pharmaceutique...



### Acétate de cyprotérone : nouvelles restrictions

À la suite d'une réévaluation européenne du rapport bénéfice/risque des médicaments contenant de l'acétate de cyprotérone déclenchée par l'Agence française du médicament, le Comité d'évaluation des risques en matière de pharmacovigilance (PRAC) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a recommandé cette semaine de restreindre les conditions d'utilisation de l'acétate de cyprotérone.

Au regard du risque de méningiome, le PRAC recommande ce qui suit :

- L'indication de l'acétate de cyprotérone 50 mg (Androcur et ses génériques) doit être restreinte aux hirsutismes sévères après échec des alternatives. L'indication de l'acétate de cyprotérone 50 mg et 100 mg dans le cancer

de la prostate est inchangée.

- Par précaution, les médicaments à base d'acétate de cyprotérone à faibles dosages, éthinylestradiol/acétate de cyprotérone (Diane 35 et ses génériques) et estradiol/acétate de cyprotérone (Climene), doivent être contre-indiqués en cas d'existence ou d'antécédent de méningiome.

- Les principaux résultats de l'étude de l'Assurance maladie, qui détaillent le risque de méningiome en fonction de la dose et de la durée d'utilisation, doivent être mentionnés dans le résumé des caractéristiques du produit (RCP) de tous les produits contenant de l'acétate de cyprotérone.

- Les conditions de prescription et les recommandations sur le suivi des utilisateurs d'acétate de cyprotérone (50 et 100 mg) émises par l'ANSM en 2018 et 2019 restent inchangées. Pour rappel, une attestation d'information doit

obligatoirement être signée chaque année par le patient et son médecin prescripteur et être remise au pharmacien pour toute délivrance de ces médicaments.

Ces recommandations seront soumises à l'approbation du groupe de coordination des procédures de reconnaissance mutuelle et décentralisée (CMDh) au mois de mars prochain. Une lettre sera aussi adressée aux professionnels de santé à l'issue de la procédure européenne afin qu'ils aient connaissance des recommandations et en informent leurs patients.  
Source : ANSM

### Inauguration de la maison Dar Zhor à Casablanca

La première maison des soins de support en faveur des personnes touchées par le cancer a été inaugurée jeudi dernier à Casablanca. Il s'agit d'une initiative de Dar Zhor, une association à but non lucratif créée en 2017 pour aider les personnes atteintes de cancer à surmonter l'épreuve de la maladie. Les initiateurs de Dar Zhor visent à améliorer la qualité de vie de ces personnes aussi bien pendant la durée du traitement que durant la phase de convalescence.

L'apport de Dar Zhor s'inscrit dans un parcours de santé



Dr Myriam Neiri, présidente de Dar Zhor

prenant en considération l'ensemble des besoins du malade et de ses proches tant sur les plans physique et psychologique, que social. En pratique, elle propose un large éventail de soins : activité physique adaptée, soutien psychologique via des groupes de paroles, séances d'art thérapie, d'hypnose ou de soutien psychologique, conseil nutritionnel, soins d'onco-esthétiques, ateliers d'information sur le cancer et la gestion de certains effets secondaires des thérapies. Par contre, aucun traitement médical n'est assuré à Dar Zhor.

En 2019, quelque 400 patients ont pu bénéficier d'ateliers et de conférences organisés par une équipe de bénévoles composées de plus de 20 experts de l'accompagnement notamment des médecins psychologues, des psychothérapeutes, des enseignants sportifs, des diététiciennes et des onco-

esthéticiennes.

L'Association Dar Zhor projette d'ouvrir des maisons Dar Zhor dans certaines grandes villes du Royaume pour faire profiter la plupart des régions de ses services et activités.

## France : Le Dr Olivier Véran devient ministre de la Santé

Le Dr Olivier Véran, neurologue du CHU de Grenoble, qui était jusque-là député LREM (La République en marche) de l'Isère et co-rapporteur du projet de loi sur les retraites, vient d'être nommé ministre des Solidarités et de la Santé en remplacement d'Agnès Buzyn qui a vient de présenter sa candidature pour la mairie de Paris.

«Sur la proposition du premier ministre, le président de la République a mis fin, sur sa demande, aux fonctions

d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la santé. Olivier Véran est nommé ministre des Solidarités et de la santé», a indiqué hier un communiqué de presse succinct de l'Élysée.

Ce jeune médecin socialiste s'est retrouvé à l'Assemblée en mai 2012 quand Geneviève Fioraso, dont il était le suppléant, a été nommée au gouvernement.

Après avoir siégé trois années durant au Palais Bourbon, il est devenu conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il a eu également la charge de plusieurs fonctions syndicales au cours de son parcours.

Ce ministre de Santé âgé à peine de 40 ans va devoir faire face à la lutte contre l'épidémie du COVID-19 et au débat houleux sur les retraites.



NOUVEAUX

## Nouveaux au Maroc



medicament.ma

### EXTRAMAG TRIPLE ACTION, Comprimé tricouches

Présentation  
**Boite de 30**

Distributeur ou fabricant  
**COOPER PHARMA**

Composition  
**Magnésium marin | vitamine B6 | Verveine**

Statut  
**Commercialisé**

PPC  
**95.00 dhs**

Remboursement  
**Non**

Tableau  
**Aucun**

Indications  
**Déficit en magnésium**

Nature du Produit  
**Complément alimentaire**

Recherche Nouveaux Laboratoires Scan

### VITADIGEST® enzymes, Capsules

Présentation  
**Boite de 30**

Distributeur ou fabricant  
**IBERMA**

Composition  
**Probiotique de composition spécifique combinant 3 souches bactériennes et 4 enzymes digestives**

Statut  
**Commercialisé**

PPC  
**209.00 dhs**

Remboursement  
**Non**

Tableau  
**Aucun**

Indications  
**Vitadigest®**  
- Régénère la flore intestinale  
- Améliore le transit intestinal  
- Facilite la digestion

Nature du Produit  
**Complément alimentaire**

### VITADIGEST® enzymes, Capsules

Présentation  
**Boite de 15**

Distributeur ou fabricant  
**IBERMA**

Composition  
**Probiotique de composition spécifique combinant 3 souches bactériennes et 4 enzymes digestives**

Statut  
**Commercialisé**

PPC  
**119.00 dhs**

Remboursement  
**Non**

Tableau  
**Aucun**

Indications  
**Vitadigest®**  
- Régénère la flore intestinale  
- Améliore le transit intestinal  
- Facilite la digestion

Nature du Produit  
**Complément alimentaire**

# À vos AGENDA



**MEETING PHARMA AFRICA**  
17<sup>ÈME</sup> ÉDITION

## OFFICINE EXPO 2020

LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE  
SUD-MÉDITERRANÉENNE ET AFRICAINE



**MARRAKECH**  
**28 ET 29**  
**FEVRIER 2020**  
AU PALAIS DES CONGRÈS  
MANSOUR EDDAHBI

CONFÉRENCES ATELIERS EXPOSITION BTOB

PREMIER SALON PHARMACEUTIQUE AFRICAÏN CERTIFIÉ



**Ethical MedTech**  
www.ethicalmedtech.eu

Organisation : **EASVCOM** (212) 5 22 25 77 33 maroc.easycom@gmail.com

INSCRIVEZ-VOUS SUR [OFFICINEXPO.COM](http://OFFICINEXPO.COM)

OFFICINE EXPO  
Télécharger l'application Officine Expo

# CISPHERMA 2020

**Formation continue:  
Clef de voûte  
de l'optimisation  
de la pratique  
officinale**

**22 février 2020**  
**Hôtel Jnane Aïn Assardoun**  
**Beni Mellal**

**Association des pharmaciens Atlas APA**  
Contact : [dikrasmouni@gmail.com](mailto:dikrasmouni@gmail.com) - +212 661-695055